

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVESTCORE 2019 Part I – FR0011617646

Cet OPCVM est géré par ALIENOR CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Classification AMF : Obligations et autres titres de créances libellés en Euro

Objectif

INVESTCORE 2019 a pour objectif d'offrir à l'échéance du 31 décembre 2019 un rendement moyen annualisé supérieur à 5% net de frais de gestion, à partir d'une stratégie principale de portage jusqu'à maturité sur des titres de créances émis par des émetteurs privés. L'indicateur de référence est le taux actuariel de POAT 3.75% échéance 25 octobre 2019 (taux actuariel 1.56% au 22/08/2013).

Période de souscription

La période de souscription du fonds commence le jour de sa date de création et devrait se poursuivre jusqu'à la date de valeur liquidative du vendredi 11 avril 2014. Dans le but de préserver l'intérêt des premiers investisseurs, la société de gestion se réserve la possibilité de clore la période de souscription par anticipation, si le taux de rendement actuariel du portefeuille restait inférieur à 5% pendant plus de 10 séances consécutives.

Le fonds sera fermé à la souscription le 13 mai 2019 à 17h.

Stratégie

INVESTCORE 2019 est un fonds concentré, investi exclusivement sur des émetteurs privés domiciliés dans les Etats de l'Union Européenne. La part des émetteurs issus des pays périphériques (Portugal, Italie, Irlande, Grèce et Espagne) sera limitée à 10% de l'actif net du fonds.

Le portefeuille, géré de manière discrétionnaire, sera majoritairement investi en obligations classiques et convertibles libellées en euros. Il pourra être investi jusqu'à 100% en titres de catégorie « High Yield », dits « haut rendement » considérés comme spéculatifs, ou non notés, qui ont, selon l'analyse des gérants, une forte probabilité de devenir « Investment Grade » à moyen terme, et jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de

catégorie « Investment Grade » (notés BBB- ou équivalent supérieur).

La part des obligations convertibles ne dépassera pas 20% de l'actif net du fonds. La sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt sera comprise entre 0 et 5.

Des arbitrages pourront être effectués en fonction notamment de l'évolution de la qualité des émetteurs et des nouvelles tendances et opportunités de marché. Le fonds n'utilisera pas d'instruments financiers à terme (IFT) pour réaliser ces arbitrages, se couvrir ou s'exposer au risque de taux.

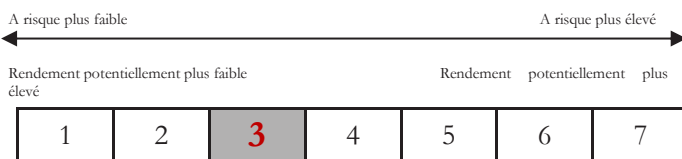
Les titres arrivant à échéance avant le 31 décembre 2019 feront l'objet d'un réinvestissement dans d'autres titres obligataires ou monétaires aux conditions de marché du moment, tandis que ceux dont l'échéance est supérieure à cette date seront vendus au plus tard le 31 décembre 2019 aux conditions de marché du moment. A son échéance, le fonds sera liquidé après agrément de l'AMF.

Conditions de souscription rachat : La valorisation est quotidienne. Les investisseurs ont la faculté d'obtenir le remboursement de leurs parts sur demande, chaque jour d'ouverture de la Bourse. Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chez le dépositaire tous les jours d'ouverture de la Bourse de Paris jusqu'à 17h et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (VL quotidienne). Les parts sont décimalisées au millième. Le règlement et la livraison se font trois jours ouvrés après la date de souscription ou de rachat.

Les revenus du FCP pour cette part sont capitalisés.

Recommandations : Il est recommandé de conserver ses parts dans ce FCP jusqu'au 31 décembre 2019. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur se base sur les données passées en matière de volatilité des fonds composant le portefeuille cible du fonds. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPC est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est-il classé « 3 » ? Le FCP présente un profil de rendement/risque qui tient compte de son exposition aux marchés de taux qui peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, notamment en raison des maturités longues, pouvant induire des variations fortes et d'une volatilité sur les titres de dette privée ou de notation basse à caractère spéculatif. Le FCP ne dispose d'aucune garantie ni protection en capital.

Risques importants non pris en compte par l'indicateur :

Risque de crédit : risque que l'émetteur de titres de créances ne puisse pas faire face à ses engagements. En effet, le fonds peut s'exposer à des obligations spéculatives « High Yield » présentant une probabilité de défaut plus importante que les titres « Investment Grade ». De plus, le fonds est essentiellement investi en titres de créances privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, notamment de la dégradation de leur note par les agences de notation financières, la valeur de ces créances peut baisser.

Risque de liquidité : risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente.

La survenance d'un de ces risques pourra faire baisser la valeur liquidative de l'OPCVM.

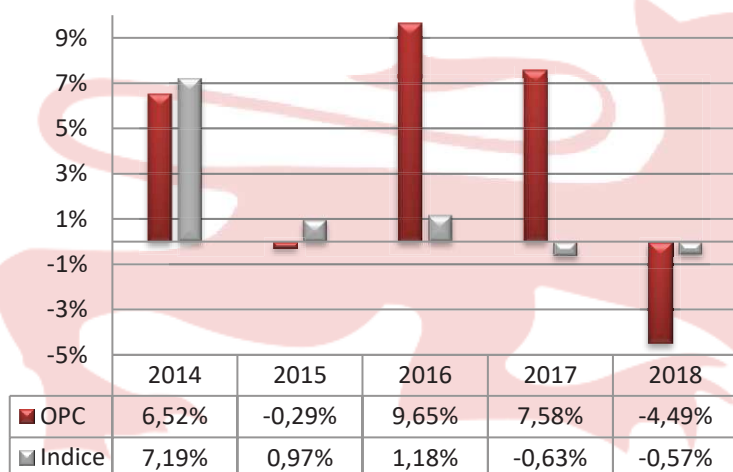
FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi/ avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, il peut être inférieur. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.71% TTC
<i>Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2018. Il peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet : www.aliencorcapital.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les frais courants, frais d'intermédiation ont été inclus le calcul des performances passées. Les frais d'entrée et de sortie n'ont pas été inclus. La performance de l'OPCVM et celle de l'indice sont calculées chaque année avec les dividendes et coupons réinvestis.

La devise de comptabilité est l'Euro.
L'OPCVM a été créé le 09/09/2013

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire/Conservateur/Gestion du passif :

CACEIS BANK, Société anonyme à conseil d'administration, Etablissement de crédit agréé par le CECEI, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Valorisateur : CACEIS Fund Administration, Société anonyme, 1-3 Place Valhubert, 75013 PARIS

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus, rapport annuel, document semestriel, valeur liquidative) : sur le site d'ALIENOR CAPITAL www.aliencorcapital.com ou sur demande écrite auprès de la société de gestion de portefeuille :

ALIENOR CAPITAL - 18 allées d'Orléans 33000 BORDEAUX - Téléphone : +33 (0)5 56 81 17 22

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur simple demande écrite auprès de la société de gestion. Les données chiffrées seront établies sur la base de l'année civile 2018 et seront communiquées dans le prochain rapport annuel et ultérieurement.

La législation fiscale de la France, État membre d'origine de l'OPC, peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

ALIENOR CAPITAL est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers – AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et mises à jour au 07/05/2019.